

Conseil Communautaire du 7 novembre 2019 Compte rendu N° CC2VV_08/2019

Le 7 novembre 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno BEAUDREY, Président, à la Salle des Fêtes de Pays de Clerval.

La séance est ouverte à 19h45. Le guorum est atteint.

Date de la convocation : 28/10/2019

PRESENTS:

Jean-Marie BARBIER (Pays de Clerval), Bruno BEAUDREY (Etrappe), Raymond BOBY (Bournois) Yves BOILLOT (L'Hôpital saint Lieffroy), Yves BOITEUX (L'Isle sur le Doubs), Marie-Odile BONDENET (Accolans), Claude BOURIOT (L'Isle sur le Doubs), Jacky BOUVARD (Trouvans), Noël CHAVEY (Onans), Claude COURGEY (Rougemont), Joseph CUENOT (Mésandans), Bernard DODIVERS (Blussans), Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont), Albert FELEZ (Lanthenans), Georges GARNIER (Pays de Clerval), Denis GIRARD (Fontenelle-Montby), Marianne GIRARDOT (Pays de Clerval), Michel GONIN (Viethorey), Nicolas GRUNEISEN (Cubry), Jérôme GUILLOZ (Roche-lès-Clerval), Liliane GUYON-VEUILLET (Branne), François HERMOSILLA (Faimbe), Philippe JANUEL (Avilley), Lucien LABEUCHE (Hyémondans), Gilles LAMBERT (Pays-de-Clerval), Martine LOHSE (l'Isle sur le Doubs), Denise MATHIOT (Geney), Catherine MILLET (Rougemont), Danièle NEVERS (Cuse et Adrisans), Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle sur le Doubs), Joëlle PAHIN (L'Isle sur le Doubs), André PARROT (Désandans), Alain PASTEUR (Arcey), Pierre PEGEOT (La Prétière), Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux), Alain ROTH (L'Isle sur le Doubs), Thierry SALVI (Rougemont), Eliane SAVOUREY (Anteuil), Gilles SAVOUREY (Gondenans-Montby), Pierre SCHIFFMANN (L'Isle sur le Doubs), Cyril SIMONIN (Appenans), Emmanuel SPADETTO (Mondon), Laurent TOURTIER (L'Isle sur le Doubs), Valérie ULMANN (Arcey), Francis USARBARRENA (I(Isle sur le Doubs), Michel VERDIERE (Arcey), Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval), Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs), Chantal VURPILLOT (Médière),

ABSENTS EXCUSES:

François CIRESA (Soye).

ABSENTS SUPPLEES:

Fabrice VRILLACQ (Gémonval), représenté par son suppléant Jérôme SIMEANT.

ABSENTS REPRESENTES:

Dominique BELFORT (Rougemont), pouvoir à Thierry SALVI, Pierre FILET (Montagney-Servigney), pouvoir à Emmanuel SPADETTO; Michel FRITSCH ((Rognon), pouvoir à Joseph CUENOT; Michael HUGONIOT (Arcey); pouvoir à Alain PASTEUR; Chantal JACQUEMIN (Arcey), pouvoir à Michel VERDIERE; Gérard JOUILLEROT (Anteuil), pouvoir à Eliane SAVOUREY; Michel LAURENT (L'Isle sur le Doubs), pouvoir à Alain ROTH; Rémy NAPPEY (L'Isle sur le Doubs), pouvoir à Joëlle PAHIN; André VURPILLOT (Désandans), pouvoir à André PARROT; Victor ZUAN (Abbenans), pouvoir à Yves BOILLOT.

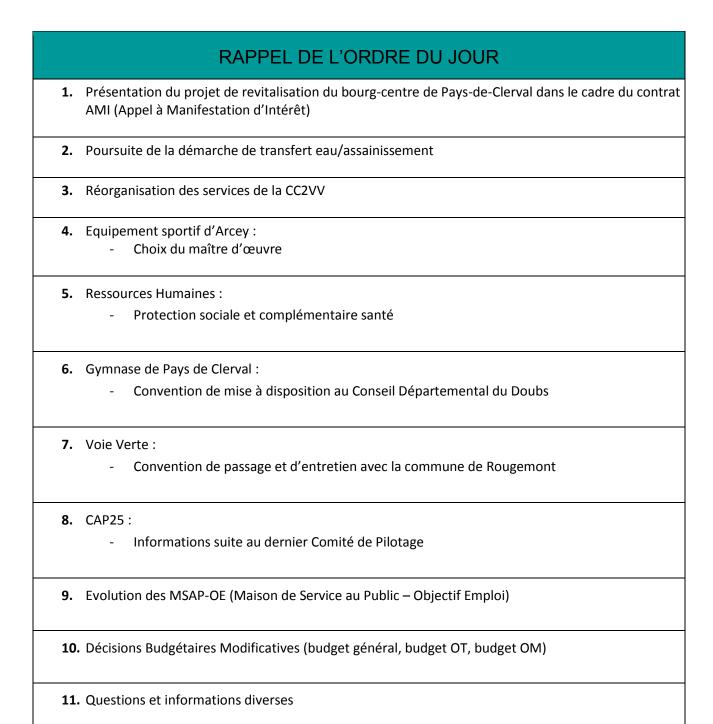
ABSENTS:

Emmanuelle BIANCHI-LAVILLE (*Uzelle*), Fabienne CARRIQUI (*Huanne-Montmartin*), Christophe CATALA (*Cubrial*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Adeline GILLOT (*Marvelise*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Karine GUILLIER (*Rang*), Claude HALM (*Fontaine-lès-Clerval*), Christian LEPAPE (*Gouhelans*), Nathalie PARENT (*Sourans*), Olivier PERRIGUEY (*Mancenans*), Xavier PERRIN (*Montussaint*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Pascale PREDINE (*Tournans*), Gilles SAULNIER (*Tallans*), Fabrice SIMONIN (*Gondenans-lès-Moulins*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*).

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désignée secrétaire de séance **Stéphanie PACCHIOLI**, parmi les membres du conseil communautaire.

Approbation du Compte Rendu du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019

M. Bruno BEAUDREY, Président, rappelle les points traités lors de la séance du Conseil Communautaire réuni le 26 septembre 2019 et, en l'absence d'observation, considère ce compte rendu approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.



1. Présentation du projet de revitalisation du bourg-centre de Pays de Clerval dans le cadre du contrat AMI

M. BEAUDREY, Président rappelle à l'assemblée que, lors du dernier conseil communautaire, il avait proposé que chaque bourg-centre puisse présenter son projet de revitalisation à l'ensemble des conseillers communautaires.

Il passe la parole à M. Georges GARNIER, maire de la commune de Pays de Clerval, qui présente son projet.

Arrivée d'Alain PASTEUR, à 20 heures.

2. Poursuite de la démarche de transfert Eau et Assainissement

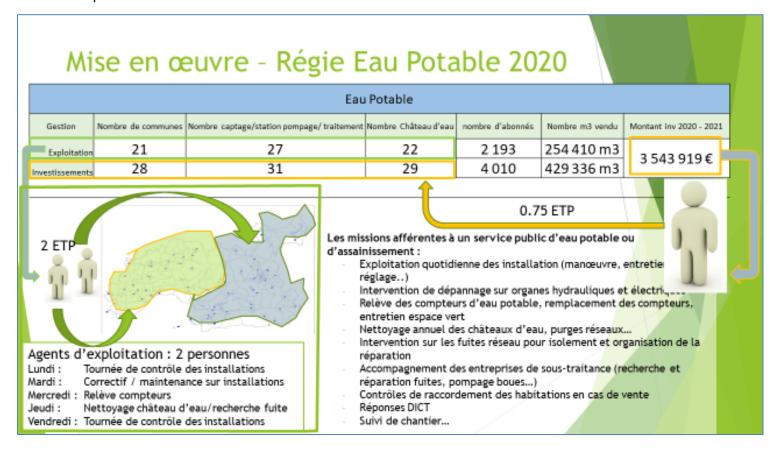
M. SPADETTO, vice-Président, présente le sujet à l'assemblée.

Au préalable, il rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la procédure de transfert des compétences, la majorité qualifiée est atteinte :

- 72,2% communes représentant 70,4% habitants ont validé le transfert de la compétence « Eau »
- 71,7% communes représentant 71% habitants ont validé le transfert de la compétence
 « Assainissement »

L'arrêté Préfectoral devrait être pris officiellement dans les prochains jours.

Il présente ensuite les modalités de mise en œuvre du futur service :



	Mise	e en œuv	/re - Régie Assair	nissemer	nt 2020				
			Ass	ainissement					
6	estion	Nombre de communes	Nombre STEP	Nombre paste ref	nombre d'abonnés	Nombre m3 vendu	Montant inv 2020 - 2021		
Exc	loitation	37	34	35	3 615	307 583 m3	11240000€		
Invest	issements	40	36	40	5 723	522 253 m3			
N N	Agent d'exploitation : 1 personne Lundi : Tournée de contrôle des installations Mardi : Tournée grosses STEP + correctif / maintenance Mercredi : Tournée grosses STEP + correctif / maintenance Jeudi : Tournée grosses STEP + correctif / maintenance Jeudi : Tournée grosses STEP + correctif / maintenance Jeudi : Tournée grosses STEP + correctif / maintenance Jeudi : Tournée grosses STEP + correctif / maintenance Vendredi : Tournée de contrôle des installations			0,75 ETP					

Discussions / réactions

- Gilles SAVOUREY demande si les agents d'exploitation seront par paire sur toutes les interventions, pour des raisons de sécurité.
 Emmanuel SPADETTO lui répond qu'évidemment toutes les dispositions réglementaires en matière de sécurité seront prises, dans le cadre des interventions.
- Françoise HERMOSILLA demande si les contrats de DSP des communes seront effectivement transférés à la CC2VV au 1/1/2020 Emmanuel SPADETTO confirme.
- Noël CHAVEY explique qu'il conviendra de réaliser des travaux de faucardage et d'entretien sur la station d'épuration d'Onans Emmanuel SPADETTO lui répond que ces travaux seront effectivement réalisés dès que possible par l'équipe technique de la régie.
- Liliane GUYON-VEUILLET s'interroge sur le devenir des syndicats au 1/1/2020 Emmanuel SPADETTO explique qu'il n'y aura pas de changement dans le fonctionnement des syndicats, hormis le fait que leurs représentants seront désormais désignés par la CC2VV compétente, et non par les communes membres.
- Christian DROUVOT informe l'assemblée que la suppression des indemnités des Présidents de syndicats prévue par la Loi NOTRe et applicable à compter du 1^{er} janvier 2020, fait l'objet actuellement d'une remise en cause, dans le cadre des discussions sur le projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, actuellement examiné par le Parlement.

a. Validation de l'organigramme du futur service

Après la présentation du futur service, M. SPADETTO détaille les différentes missions spécifiques des futurs services publics d'eau potable et d'assainissement.

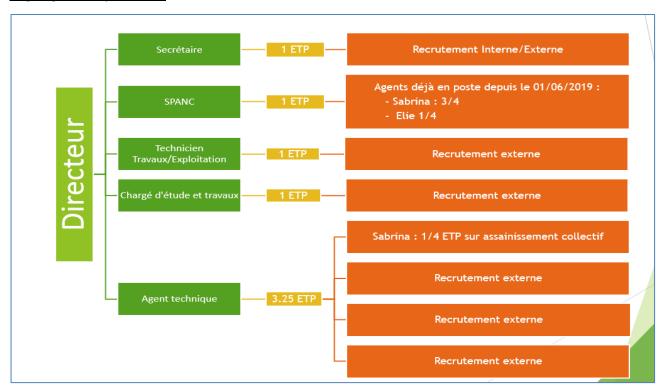
Il indique également que l'Exécutif de la Communauté de Communes a travaillé à un projet d'organigramme et à des fiches de postes correspondantes, présentés en séance.

Il indique, en outre, que la nature industrielle et commerciale du service emporte une **conséquence importante pour les agents**. L'ensemble des personnels des services publics à caractère industriel et commercial est soumis au **droit privé**.

Ce principe connaît cependant des exceptions dans les cas suivants :

- 1. Le directeur du SPIC et le comptable (si le comptable a la qualité de comptable public) sont soumis au droit public et peuvent donc être soit des fonctionnaires, soit des agents contractuels de droit public. Le «directeur» s'entend de la personne qui exerce le plus haut emploi de direction.
 - 2. Les fonctionnaires territoriaux conservent le bénéfice de leur statut lorsque la collectivité territoriale gérant le SPIC détache ou met à la disposition de la régie ses propres fonctionnaires. Si la technique du détachement est utilisée, les textes imposent que l'agent détaché reste un fonctionnaire territorial dans et au regard de sa collectivité territoriale d'origine.

Organigramme présenté :



Il demande à l'assemblée de valider l'organigramme général du service, tel que présenté en séance

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de valider l'organigramme général du service

Votants : 60 Exprimés: 58 Pour : 54 Abstention : 2 Contre : 4

b. Validation du recrutement du Directeur

Dans la suite de la présentation, M. le Président propose de valider le principe de désigner M. Antoni SPADETTO comme futur directeur de la régie, au vu du travail réalisé depuis 2 ans dans le cadre de la préparation au transfert.

La rémunération sera calculée par référence au grade d'attaché, selon l'indice brut 701, majoré 582 avec versement des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- * Décide de créer un poste permanent de Directeur de régie en contrat à durée indéterminée de droit public, à compter du 5 décembre 2019,
- * Décide de proposer M. Antoni SPADETTO pour occuper ce poste
- * Décide de rémunérer ce poste selon l'indice brut 701, majoré 582 avec versement des IHTS

Votants: 60 Exprimés: 56 Pour: 56 Abstention: 4 Contre: 0

c. Recrutement de la secrétaire comptable et des agents d'études et d'exploitation

Pour finaliser l'organisation de la future régie, M. le Président propose de valider les principes suivants :

- Pour le recrutement de la secrétaire-comptable, il convient
 - o d'acter le fait d'un recrutement en interne ou en externe d'un agent de droit public ou d'un agent de droit privé.
 - o d'ouvrir un poste de cadre C, adjoint administratif (dans le cas d'un recrutement d'un agent de droit public)
- Pour les agents chargés d'études et travaux / technicien travaux exploitation / technicien d'exploitation, il convient
 - o d'acter le principe de recrutement d'agents de contrats de droit privé avec une ouverture aux agents de droit public
- Pour tous les agents qui seront recrutés en droit privé, il convient de valider l'articulation des recrutements jusqu'au 31 janvier 2020 de la manière suivante :
 - Recrutement du personnel en contrat de droit public jusqu'au 31/01/20 par la CC2VV (la régie n'étant pas créée), en contrat de droit public pour surcroît temporaire d'activité (CDD)
 - Février 2020 : transfert du personnel, nouveaux contrats sur la régie en droit privé et fermeture des postes à la CC2VV.

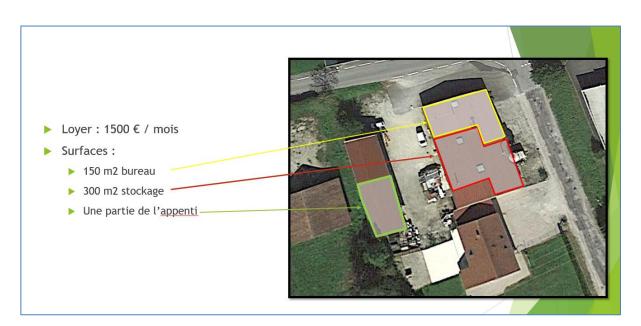
L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide les propositions ci-dessus

Votants: 60 Exprimés: 56 Pour: 56 Abstention: 4 Contre: 0

d. Locaux de la future régie

M. le vice-Président Emmanuel SPADETTO poursuit son intervention. La future régie serait implantée dans des locaux situés sur la Zone Combe Rosiers de l'Isle-sur-le-Doubs.





Pour y accueillir les nouveaux services, des travaux d'aménagement conséquents sont à réaliser dans ce bâtiment (création de cloisons, mise en place des réseaux téléphoniques et informatiques, aménagement d'un coin vestiaire-douches).

Compte-tenu de la situation, il a été demandé au propriétaire du bâtiment de faire à la CC2VV une offre de vente.

Il est à noter que, dans la réflexion, il est prévu de déplacer le service comptabilité des communes situé actuellement Quai du Canal dans ces locaux.

Discussions / réactions

- François HERMOSILLA fait savoir toute sa satisfaction quant à la décision d'intégrer le service secrétariat/comptabilité du secteur des Isles du Doubs dans les futurs locaux de la régie.
- Christian DROUVOT demande si cette dépense était prévue dans le budget de la future régie. Emmanuel SPADETTO lui répond que 20 000 € par an sont effectivement prévus.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide la location du bâtiment présenté en séance, au prix de 1 500 € mensuels, dans l'attente d'un éventuel achat

Votants: 60 Exprimés: 60 Pour: 60 Abstention: 0 Contre: 0

e. Achat de véhicules utilitaires

Emmanuel SPADETTO, vice-Président, indique à l'assemblée qu'afin d'assurer une continuité de service auprès des usagers concernés par le transfert, le service eau et assainissement de la CC2VV devra être opérationnel dès le 1^{er} janvier 2020.

Pour ce faire, il est nécessaire de s'équiper de véhicules utilitaires destinés au personnel technique nouvellement recruté.

Les besoins en véhicules ont été définis comme suit :

- 1 petit Fourgon (type Berlingo, Partner, Kangoo...), pour le chargé d'études et travaux
- 1 Véhicule utilitaire léger 4X4, pour l'exploitation eau potable
- 2 Fourgons moyens (type Jumpy, Expert, Trafic...), pour l'exploitation eau/assainissement
- 1 Grand Fourgon H2L2 (type Jumper, Boxer, Master...), pour l'exploitation assainissement

Il s'agirait d'achat de véhicules d'occasion de moins de 5 ans, sauf le grand fourgon (qui recevra des aménagements particuliers) et qui sera neuf.

Le besoin a été estimé à 80 000 € TTC pour les 5 véhicules.

Il est demandé au conseil communautaire d'engager une procédure de consultation pour l'acquisition de ces véhicules

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Décide de valider le lancement d'une procédure de consultation pour l'acquisition des véhicules présentés en séance, selon une procédure de marché décomposé en 4 lots, pour un montant total estimé à 80 000 €
- Charge le Président d'effectuer les démarches nécessaires et de signer les documents afférents

Votants: 60 Exprimés: 60 Pour: 60 Abstention: 0 Contre: 0 Unanimité

3. Réorganisation des services de la CC2VV : Pôle ressources et accueil

Le Président rappelle à l'assemblée que deux compétences nouvelles, dans un délai très contraint, seront reprises par la CC2VV :

- ✓ les compétences « Eau » et « Assainissement » au 1er janvier 2020
- ✓ la compétence MSAP-OE (dans l'attente de confirmation).

Pour accompagner ces évolutions structurelles, une réflexion globale, tenant compte des prises de compétences nouvelles et des différents départs d'agents (retraite, mutation,...) a été engagée.

L'objectif de ce travail de fond était double :

- 1. Anticiper au mieux ces profonds changements en appréhendant les besoins directs et indirects qu'impliqueront ces activités nouvelles et par conséquent leurs impacts sur les différents services
- 2. A l'occasion de ces évolutions, saisir l'opportunité de faire évoluer l'organisation des services de la CC2VV vers un fonctionnement plus cohérent et adapté aux évolutions identifiées, présentes et futures.

Après concertation des services et validation de l'exécutif, une évolution du schéma organisationnel est proposée, actant la création d'un « pôle ressources » au sein de notre EPCI. Il permettra :

- De regrouper dans un seul pôle des compétences complémentaires aujourd'hui cloisonnées
- De coordonner des tâches et des opérations souvent liées (une seule entrée pour les services, un agent pour coordonner le service).
- Permettre une adaptabilité du service (les agents pouvant intervenir sur toutes les thématiques en fonction de la charge de travail et ainsi éviter la rupture de service en cas d'absence prolongée d'un agent)
- De rendre attractif et pérenniser certains postes aujourd'hui fragilisés
- Gagner en efficacité et donc optimiser (en faisant mieux avec le même volume horaire)

Pour ce faire, il est proposé de valider l'évolution du poste du référent « ressources humaines », de 0.8 à 1 ETP et de faire évoluer ses missions vers un appui administratif et comptable au pôle ressources. Il est également proposé de valider une ouverture de poste dès que possible (avant le départ effectif de l'agent en retraite en mars 2020, pour faire face à l'accroissement temporaire d'activités)

En ce qui concerne l'agent d'accueil, il est proposé de valider l'évolution de son poste, de 0.60 à 0.85 ETP et de faire évoluer ses missions vers un appui administratif et comptable au pôle ressources.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide l'évolution du poste de référent RH, de 0.8 à 1 ETP avec évolution des missions vers un appui administratif et comptable du pôle ressources
- Valide le fait d'une ouverture de poste dès que possible pour faire face à l'accroissement temporaire d'activités
- Valide l'évolution du poste de l'agent d'accueil de 0.60 à 0.85 EPT
- Valide l'évolution de ses missions vers un appui administratif et comptable au pôle ressources

Votants: 60 Exprimés: 60 Pour: 60 Abstention: 0 Contre: 0 Unanimité

4. Equipement sportif d'Arcey : Choix du maître d'œuvre

Une consultation a été lancée pour le recrutement du maître d'œuvre qui suivra le projet de construction du Gymnase d'Arcey.

Lors du dernier conseil communautaire, le rapport d'analyse des offres a été présenté au conseil. Il faisait apparaître deux offres très proches au niveau de la note totale :

✓ la société ARCHI D'S de Pays de Clerval, avec une note totale de 79.9

✓ la société ITINERAIRES ARCHITECTURE de Belfort, avec une note totale de 79.4

L'assemblée a alors décidé d'engager une négociation pour approfondir les dossiers techniques de ces deux Cabinets d'Architectes et faciliter la décision finale. Les critères qui avaient été définis étaient : critères techniques 60 %

prix: 40 %

Après négociation, les résultats de la nouvelle analyse sont les suivants :

Itinéraires Architecture:

VALEUR TECHNIQUE (60%)		81	
VALEUR TECHNIQUE (80%)	Notation (/60)		48,6
	TAUX	******	6,90%
PRIX (40%)	TOTALHT	124 200,00 €	100%
	Notation (/40)		38,3
NOTE TOTALE (100%)	Notation (/100))	86,9

Archi DS:

VALEUR TECHNICUE (COC)		76	
VALEUR TECHNIQUE (60%)	Notation (/60)	45,6	
	TAUX	****	6,70%
PRIX (40%)	TOTALHT	120 600,00 €	100%
		39,4	
NOTE TOTALE (100%)	Notation (/100))	85,0

Après en avoir délibéré et au vu des résultats et de la qualité de l'offre la mieux disante, le conseil communautaire décide de valider l'offre du cabinet Itinéraires Architecture, avec une note de 86.9/100 et un taux de rémunération de 6.90%.

Après en avoir délibéré et au vu des résultats et de la qualité de l'offre la mieux disante, le conseil communautaire décide de valider l'offre du cabinet Itinéraires Architecture, avec une note de 86.9/100 et un taux de rémunération de 6.90%.

Votants: 60 Exprimés: 59 Pour: 55 Abstention: 1 Contre: 4

5. Protection Sociale et Complémentaire Santé des agents

Volet « prévoyance » :

Il est fait rappel à l'assemblée qu'après un arrêt maladie continu ou discontinu de plus de 90 jours, les agents de la Fonction Publique ne perçoivent plus que la moitié de leur salaire.

En souscrivant un contrat de prévoyance (non obligatoire), les agents se couvrent contre les accidents de la vie (maladie, invalidité et décès) et continuent à percevoir 90 % de leur traitement.

La CC2VV propose donc aux agents intéressés une assurance prévoyance négociée par le Centre de Gestion du Doubs (avec la Compagnie SOFAXIS), qui entrerait en vigueur au 1er janvier 2020.

Le taux passera, pour les agents ayant fait le choix d'adhérer, de 1,12 % à 1,23 % du Traitement brut indiciaire

Jusqu'à présent, la CC2VV apportait une contribution à hauteur de 10 € / agent / mois et au prorata du temps de travail. L'Exécutif propose au conseil de valider une participation de la collectivité de 12 € / agent / mois, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Volet « risque santé – mutuelle » :

Il est également rappelé à l'assemblée que la collectivité peut apporter sa contribution financière pour les mutuelles santé. Si c'est le cas, elle doit choisir entre deux options :

- Aide accordée exclusivement au contrat référencé (contrat de groupe) pour son caractère solidaire et responsable par le CDG25 (MUT'EST jusqu'au 31/12/2019 et MNT à compter du 1er janvier 2020).
- Aide accordée aux contrats labellisés pour leur caractère solidaire et responsable : c'est-à-dire que chaque personne peut souscrire un contrat chez l'assureur de son choix avec les garanties de son choix, du moment que celui-ci est déclaré labellisé.

Sachant qu'actuellement, la CC2VV avait validé la première proposition avec une participation fixée à 1 € par mois et par agent, il est proposé au conseil de réitérer ce mode de fonctionnement pour le nouveau contrat « risque santé ».

Après délibération, le conseil communautaire valide la proposition de l'Exécutif en intervenant dans les mêmes conditions, à savoir :

Contrat référencé MNT

Participation de la collectivité à hauteur de 1 € par mois et par agent ayant opté pour cette mutuelle santé.

Votants: 60 Exprimés: 60 Pour: 60 Abstention: 0 Contre: 0

6. Convention de mise à disposition du gymnase de Pays de Clerval au Conseil Départemental du Doubs

Le Président présente à l'assemblée un projet de convention tripartite entre la CC2VV, le collège de Pays de Clerval et le Département du Doubs, visant à redéfinir les conditions de mise à disposition du gymnase au collège Louis Bonnemaille.

Une convention existait auparavant, qui stipulait notamment une mise à disposition gracieuse de l'équipement.

Suite aux travaux de rénovation énergétique, et compte-tenu du fait que la CC2VV n'a pas sollicité le Département pour ces travaux, il a été négocié la mise en place d'une mise à disposition à titre onéreux.

Le montant de la mise à disposition est fixé à 80 % du montant de la dotation EPS versée par le Département par année scolaire, soit à 2 590 € pour 2019 (barème à l'élève établi par le CD 25, représentant 18 € par élève).

Les 20% restant seront versés à l'Etablissement Public Local d'Enseignement du collège Louis BONNEMAILLE pour financer les équipements sportifs individuels des collégiens.

Le projet de convention est porté à la connaissance de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés : Valide la nouvelle convention tripartite de mise à disposition du gymnase de Pays de Clerval entre la CC2VV, le Département du Doubs et le collège Louis Bonnemaille qui annule et remplace la précédente Autorise le Président à signer la convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires en ce sens

Votants: 60 Exprimés: 60 Pour: 60 Abstention: 0 Contre: 0

7. Voie verte : convention de passage et d'entretien avec la commune de Rougemont

Jacky BOUVARD, vice-Président, présente le sujet à l'assemblée :

Dans le cadre de l'aménagement de la voie verte, le tracé se trouve en grande partie sur l'emprise SNCF Réseaux, avec qui la CC2VV a conclu une convention de transfert de gestion, mais également sur un chemin forestier dans la forêt de Rougemont.

Ce chemin forestier ne sera pas réservé uniquement aux usagers de la voie verte mais pourra être utilisé **ponctuellement** par des exploitants forestiers (sur autorisation de la mairie).

La CC2VV va donc aménager ce chemin (enrobé, marquage au sol,...) et l'entretenir. Pour ce faire, il est nécessaire de conclure une convention de passage ET d'entretien avec la commune de Rougemont dont les éléments principaux sont les suivants :

- La Communauté de communes assure à ses frais, l'aménagement et l'entretien de la « voie verte ». La « voie verte », ouverte et aménagée par la Communauté de communes, est exclusivement réservée au trafic non motorisé : piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite, cavaliers, rollers. Il appartient au Maire de prendre les dispositions nécessaires , en application de ses pouvoirs de police, afin de limiter, voire interdire quand cela est possible, le passage des engins motorisés sur cet itinéraire sauf pour les ayants droits (propriétaires riverains ne disposant pas d'autres voies d'accès, services de secours, équipes d'aménagement et d'entretien, exploitants agricoles et forestiers).
- La Commune s'engage à laisser le libre accès au public. Toutefois, si elle réalise des travaux susceptibles de porter atteinte à la sécurité du public (travaux, coupe de bois, ...), la Commune demandera à la Communauté de communes de restreindre momentanément l'accès à la « voie verte ».
- La commune laisse la Communauté de communes exécuter les travaux d'aménagement, de sécurisation, de signalisation et d'entretien de la « voie verte ». Elle permet le libre accès des agents et engins mécaniques utiles à la réalisation des aménagements, à la mise en place des équipements et à l'entretien des lieux. Elle respecte la signalisation et les aménagements et n'opère aucune modification des lieux pouvant mettre obstacle au passage du public.
- La Commune s'engage à informer la Communauté de communes de tout projet d'aliénation des parcelles ci-dessus référencées. De même, la Commune s'engage à étudier avec la Communauté de communes, toute solution permettant un maintien de la « voie verte » (cession d'une partie de la propriété à la Communauté de communes pour permettre la pérennité de l'itinéraire, ...).
- La Communauté de communes est responsable civilement des dommages causés aux usagers et/ou au propriétaire du fait des opérations de travaux publics, de la surveillance et de l'utilisation de la « voie verte ».
- La Commune est dégagée de toute responsabilité en cas de mauvais entretien de la « voie verte ».

- Les usagers seront responsables des dommages provoqués de leur fait aux personnes et aux biens. Ils seront informés par la puissance publique qu'ils devront supporter leurs propres dommages résultant de l'inadaptation de leur comportement à l'état naturel des lieux et aux dangers normalement prévisibles sur une telle voie.

L'exposé du vice-Président entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Valide la convention de passage et d'entretien Voie Verte avec la commune de Rougemont
- Autorise le Président à signer la convention et à effectuer toutes autres démarches afférentes à ce dossier

Votants: 60 Exprimés: 60 Pour: 60 Abstention: 0 Contre: 0

8. Décisions budgétaires modificatives

A. Budget Général:

Afin de réaliser l'amortissement des biens acquis en 2018 (véhicules, ordinateur, mobilier...), il convient d'ajouter 6905€ aux comptes 6811 (Dépenses de fonctionnement) et 281...(recettes d'investissement).

 Chapitre 042(DF)
 Chapitre 040 (RI)

 6811: + 6 905€
 28031: + 1 381€

28031:+1381€ 281571:+3216€ 28183:+624€ 28184:+1484€

28188 : 200€

Il est également nécessaire, pour mandater les annuités d'emprunts, d'ajouter 6 000€ au compte 66111 prélevés au compte 1641 :

Compte 66111: + 6 000€ **Compte 1641**: - 6 000€

B. Budget Office de Tourisme :

Il est nécessaire d'ajouter des crédits supplémentaires au chapitre 012 (charges de personnel) pour un montant de 3000€. Ils seront prélevés sur le chapitre 011 (charges à caractère général).

 Chapitre 011 :
 Chapitre 012 :

 6065 : -100€
 64111 : + 3000€

61551 : -900€ 6156 : - 1000€ 6233 : -1000€

C. Budget OM

Pour effectuer l'achat d'un poste informatique (réalisation de la facturation des redevances OM), il est nécessaire d'ouvrir des crédits au compte 2183 pour 3 000€ pris sur l'excédent d'investissement inscrit au budget.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide les décisions budgétaires modificatives précédemment présentées.

Votants: 60 Exprimés: 60 Pour: 60 Abstention: 0 Contre: 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES:

Contrat P@C 25

L'assemblée est informée qu'un Comité de pilotage au eu lieu le 23/10/2019, Mme la Présidente du Département ayant souhaité faire le point avec chaque territoire à mi-contrat (2018-2021) et discuter d'une éventuelle « clause de revoyure ».

Etat des lieux du contrat P@C sur la CC2VV

Enveloppe globale : 2 100 000 €

o Volet A: 75 % soit 1 575 000 €

COMMUNE / EPCI / SYNDICAT / ASSOCIATION	INITULE DU PROJET	DATE DE REALISATION PREVUE (DEMARRAGE)	COUT ESTIME HT	DEPOSE LE	MONTANT DU PROJET DEPOSE	SUBVENTION SOLLICITEE	TAUX SOLLICITE	COMMENTAIRES
ISLE SUR LE DOUBS (L')	Rénovation du pôle sportif près du collège	2019	439 466 €	201901	439 466 €	74 709 €	17%	Notifié à la CP de juillet 2019 : 74 709 €
PAYS DE CLERVAL	Rénovation de l'école élémentaire et création d'un périscolaire	2018	2 409 700 €	201710	2 409 700 €	300 000 €	17% plafonné à 300 000€	Notifié à la CP de mai 2019 : 300 000 €
ARCEY	Construction - extension du groupe scolaire	2018	728 369 €	201710	728 369 €	123 823 €	17%	Notifié à la CP de mai 2019 : 123 823€
L'ISLE-SUR-LE-DOUBS	Réhabilitation du bâtiment de la halle aux grains espace culturel	2018	2 525 000 €	201610	2 525 000 €	300 000 €	17% plafonné à 300 000€	
ROUGEMONT	Création de salles culturelles dans le batiment dit Houtau	2018	779 053 €	201610 201903	779 053 €	132 439 €	17%	
ISLE SUR LE DOUBS (L')	Reconversion de la Maison Climent en halte pour la véloroute	2019	404 104 €	201909	404 104 €	61 357 €	17% travaux et 10% acquisition	Inscription en volet A lors de la réunion de travail du 7 mai 2019
ROUGEMONT	Aménagement du 2ème étage de la Mairie en espace d'accueil et de services pour les habitants	2020	153 000 €	201905	153 000 €	26 010 €	17%	Inscription en volet A lors de la réunion de travail du 7 mai 2019. Projet de labellisation Maison France Services
CC2VV	Construction d'un équipement sportif intercommunal	2021	2 320 000 €			300 000 €	17% plafonné à 300 000€	Recrutement du MOE en cours. Travaux prévus début 2021
PAYS-DE-CLERVAL	Sécurisation de la véloroute	2020	330 000 €			56 100 €	17%	A arbitrer : Lors de la réunion de travail du 7 mai 2019 il a été convenu que la possibilité d'intégrer ce projet au titre du Volet A sera étudiée lors de la clause de revoyure 2019

- 9 dossiers identifiés
- dont 3 déjà notifiés (représentant 497 000 € et 32% de l'enveloppe totale)

Décision du comité de pilotage

- Tous les dossiers sont maintenus dans la programmation car ils seront tous réalisés dans les délais imposés par le programme P@C 2019-2021 (notification des marchés de travaux avant le 31/12/2021)
- Sauf le projet « sécurisation de la véloroute » porté par la commune de Pays de Clerval qui est retiré car il pourra émarger sur un programme de financement spécifique du Département « mobilités douces » qui sera lancé très prochainement.
- Enveloppe disponible pour de nouveaux projets : 257 000 €
- Réflexion d'un projet de pôle médical à Pays de Clerval en cours
 - Volet B : 25 % soit 525 000 €
 - 53 dossiers recensés
 - 33 dossiers reçus, dont 21 notifiés (représentant 94 % de l'enveloppe totale)
 - 2 dossiers complets, prêts à être notifiés (Hyémondans pour sa salle socio-culturelle, 54 000 € de subvention ; Fontaine-les-Clerval pour sa traversée de bourg, 48 000 € de subvention)
 - Reste 31 500 € pour 102 000 € de subventions à notifier rapidement (CP du 25 novembre).

Décision du comité de pilotage

- Dans l'attente de la prochaine clause de revoyure prévue en juin 2020, les fonds disponibles du volet A sont affectés au volet B, soit 257 000 € (nouvelle répartition : 63 % / 37 %).
- Si de nouveaux projets éligibles au volet A émergeaient en 2020, la Présidente du Département s'engage à abonder le volet A à hauteur du montant transféré.

MSAP-OE

Comme évoqué au point 2, la compétence MSAP-OE pourrait être prise par la CC2VV dans un délai assez bref

En effet, l'association MSAP-OE qui intervenait depuis près de 2 décennies sur notre territoire dans le domaine de l'emploi et des services au public mettra fin à ses activités au 31 décembre 2019.

Le relais pourrait être pris par la CC2VV, sans discontinuité si possible, ce service étant indispensable à notre territoire et sa population.

Une réunion avec les services de la Préfecture est prévue le 5 novembre prochain. Celle-ci sera suivie d'une Assemblée Extraordinaire de l'association MSAP.

En fonction des démarches engagées, des réponses obtenues et des décisions de l'association, des propositions pourraient être faites lors du prochain conseil communautaire.

Intervention de M. Jérôme GUILLOZ, vice-Président du PETR et représentant de la CC2VV au SYDED du Doubs

■ La <u>commission Energie du SYDED</u> réunie le 8 octobre a retenu pour une subvention le projet de rénovation du bâtiment de la future boulangerie de Mancenans.

- <u>CEE/TEPCV</u>: le PETR du Doubs central a vendu l'intégralité des CEE valorisés. Le paiement aux communes concernées par les projets éligibles devrait intervenir avant la fin de l'année.
- Le PETR a organisé le 8 octobre une réunion technique pour présenter le <u>Service Public de l'Efficacité</u> <u>Energétique (SPEE)</u> et envisager la mise en œuvre d'une politique de l'habitat au niveau de la CC2VV. Une 1ère réunion politique avec les élus est proposée le 10 décembre au PETR pour évoquer la création de ce nouveau dispositif d'aide aux particuliers.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 21h45.

A Pays de Clerval, le 18 novembre 2019

Le Secrétaire de séance, Stéphanie PACCHIOLI Le Président, Bruno BEAUDREY